



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diabète

Question écrite n° 67983

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la question de la prévention du diabète. La loi n° 2004-806 du 9 août dernier prévoit l'interdiction de distributeurs automatiques de boissons et produits alimentaires dans les établissements scolaires. Pour autant, rien n'est prévu autour de ces établissements et l'on ne saurait envisager une interdiction totale de certains produits alimentaires. Dès lors, il semblerait souhaitable de prévoir une campagne de prévention des risques diabétiques, en faveur d'autres produits alimentaires. Elle désirerait savoir si le Gouvernement envisage de promouvoir une telle campagne prochainement.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67983

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6232

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)